



Licenciement pour inaptitude

Par **Datounia**, le **25/08/2016** à **17:22**

Bonjour

J'ai été licenciée pour inaptitude et sans préavis, j'ai reçu la lettre de licenciement le 09 aout dernier et dans ce courrier, mon employeur m'indique qu'il me retournera les documents administratifs à réception de l'avis de réception du recommandé. Mais à ce jour, 25 aout, je n'ai toujours rien reçu. Dois-je attendre le versement des salaires début septembre? Par ailleurs, mon employeur était informé que j'avais déposé une demande de reconnaissance de travailleur handicapé à la MDPH, au mois d'avril, (déclarée inapte définitivement le 24 mai dernier) la commission du 23 aout m'accorde cette reconnaissance de travailleur handicapé. Dois-je en informer mon ex employeur? Cette inaptitude fait suite à un accident du travail non reconnu par la CPAM.

Par **P.M.**, le **25/08/2016** à **19:23**

Bonjour,

Il est admis que le solde de tout compte ainsi que l'attestation délivrée à Pôle Emploi soient délivrés au plus tard au jour habituel de la paie et parfois le retour de l'accusé de réception de la lettre recommandé revient avec retard...

Je vous conseillerais quand même de vous rapprocher de l'employeur pour savoir ce qu'il en est...

Il ne servira pas à grand chose maintenant de l'informer de votre reconnaissance de travail handicapé...